

SOCIETE MIXTE DE TIR DE THUIR



Maison des Jeunes et de la Culture
1 rue Pierre Semard
66300 THUIR

N° affiliation FFT : 88172 -- N° club : 11.66.005 -- Agrément Jeunesse et Sport : N° 66 S 393 du 26/10/86

Président : MALAFOSSE Pierre
Traverse de Thuir
66300 TROUILLAS
Tél. : 04 68 53 30 23
06 03 56 63 96
Mail : pierre-malafosse@orange.fr

Thuir le : 11 / 10 / 2014

RAPPORT D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

10 octobre 2014 - **Procès verbal**

Le 10 octobre 2014 s'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire suivie de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Mixte de Tir de Thuir à la Maison des Jeunes et de la Culture de Thuir.

Le quorum étant atteint avec 100 membres présents ou représentés, le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres présents.

L'AGE a été demandé cette année pour la modification d'un article des statuts (article 16) et la refonte du Règlement Intérieur de la société.

Avant de commencer l'AGE, le président tient à justifier auprès des adhérents présents l'augmentation importante (35%) de la part fédérale de la licence, en lisant une lettre, reçue récemment, du président de la FFT, qui justifie cette augmentation par la construction du stand international de Châteauroux, normalement opérationnel en 2016.

Après avoir fait passer l'info, le président débute l'AGE en argumentant sur l'intérêt d'une refonte quasi complète du Règlement Intérieur de la S M T T au vu du nombre croissant d'adhérents au club ; en 2003, date de la dernière révision du RI, les adhérents le club étaient une centaine, en 2013 il ont quasiment doublé pour être en fin de saison à 195.

Le RI est un outil qui fixe dans le détail les règles internes de l'association et responsabilise le membre, avec l'avantage de pouvoir être modifié plus facilement que les statuts. Il a pour but de compléter les statuts.

Au travers de ce nouveau règlement intérieur le président veut protéger le Comité de Direction, protéger le club et ses adhérents.

Enoncé est fait de l'ancien article 16 des statuts de la société et remplacé par le nouveau qui donne plus d'amplitude au Comité de Direction pour l'application du RI ; la modification de l'article 16 des statuts a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

Puis vient le tour du RI que le président détaille par article, plus précisément en insistant sur les articles concernant les permanents, la sécurité sur les pas de tir et dans l'enceinte des locaux.

Et pour finir, les sanctions éventuelles auxquelles s'exposent les membres de la société en cas de non respect des règles qui régissent la sécurité des adhérents.

Après discussion et complément d'information, le nouveau RI a été soumis au vote de l'assemblée et approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le président, au nom du Comité de Direction, a remercié l'ensemble des adhérents présents de la confiance qu'ils leur accordaient.

Dés lors, l'AG a repris son cours normal d'informations sur les événements passés durant la saison écoulée.

Le président rappelle quelques détails concernant la nouvelle législation sur les armes, mise en place depuis l'an dernier en insistant sur le fait de mentionner la catégorie exacte de l'arme à renouveler ou acquérir ; les documents spécifiant les catégories sont à disposition au club.

Compte rendu d'activité :

Cette année des modifications importantes ont été apportées aux structures du club :

- Réfection de la ciblerie 50 m, le club possède maintenant 8 postes fixes et 4 postes à rameneurs ; le pas de tir n'a pas été oublié et 4 tables de Bench Rest ont été réalisées gratuitement par un membre du club M. Michel Ney.
- Fabrication (par la société Hycar Services) et mise en place (par nos soins et l'aide de la mairie) de 16 récupérateurs de balles. La prochaine tranche, pour finir d'équiper le stand, devrait être réalisée cette saison.

Le président en profite pour remercier les membres du club qui ont répondu présents lors de la mise en place de journées de travaux.

Rapport sportif :

Lecture par Jean-Luc des nombreux podiums réalisés par l'Ecole de Tir et les adultes s'étant distingués lors des diverses compétitions amicales et officielles au niveau régional et national (voir annexe).

Le président fait remarquer, encore une fois, que pour cette saison, une centaine d'inscriptions, toutes disciplines confondues, ont été prises par les compétiteurs de la SMTT aux divers championnats officiels et souligne que depuis maintenant de nombreuses années, la politique du bureau est de prendre en charge le paiement des engagements aux concours officiels.

Le rapport soumis à l'assemblée est accepté à l'unanimité.

Rapport financier :

Notre trésorier, Jean-Luc Vinyas, présente le rapport financier de la saison écoulée (voir en annexe).

Le rapport est accepté par l'assemblée à l'unanimité.

Election du bureau :

Petit rappel de l'article 6 de nos statuts qui fait état du renouvellement par tiers du Comité de Direction.

Cette année, aucune candidature reçue.

2012 : Paul REGNIER, Bernard HIBON et Robert DE MONTELLA

2013 : Jean-Luc VINYAS, Pierre MALAFOSSE et Philippe BOUR

2014 : Nicole VINYAS, Alphonse SCHONK et Pierre ESCUDE

Les trois membres renouvelables du comité se représentent et sont réélus à l'unanimité.

Le président actuel, M. MALAFOSSE Pierre, se représente à son poste et est réélu à l'unanimité des membres présents.

Il remercie l'assemblée et le Comité pour la confiance qu'ils lui accordent.

Le président répond aux diverses questions des membres présents et clos l'assemblée en remerciant encore une fois les membres du bureau et du club de leurs efforts pour que la SMTT continue de se distinguer tant sur le plan convivial que sur le plan sportif.

Une collation partagée ensemble conclura cette Assemblée Générale.

Le Président : Pierre MALAFOSSE